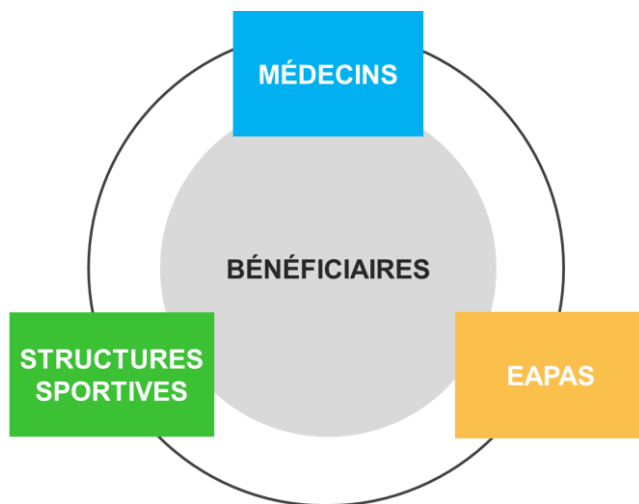


APPEL A PROJETS SPORT SUR ORDONNANCE, OMS SAINT-PAUL
 JUIN 2017

1. CONTEXTE

Les programmes nationaux décrivant l'activité physique comme priorité de santé publique, ont été adaptés aux caractéristiques de la population locale de Saint-Paul et au niveau régional. On sait que les réunionnais sont particulièrement touchés par l'obésité, le diabète, certaines pathologies respiratoires et cardio-vasculaires. L'amélioration de l'état de santé des personnes atteintes de ces maladies chroniques est un enjeu majeur, et c'est en ce sens que l'Office Municipal des Sports de Saint-Paul pérennise son action Sport Sur Ordonnance (SSO) pour la quatrième année consécutive.



**LE SPORT SUR ORDONNANCE DE
 L'OMS SAINT-PAUL :**
*c'est proposer des activités physiques
 modérées, progressives et
 individualisées, prescrites par le
 médecin, pour les adultes Saint-Paulois
 sédentaires et porteurs de maladies
 chroniques stabilisées, conformément à
 notre cahier des charges.*

La prescription médicale d'activités physiques est au cœur du dispositif : les séances sont gratuites pour les bénéficiaires, puisque l'activité physique est considérée comme faisant partie du parcours de soins de la personne. Pour obtenir la carte d'adhérent Sport Sur Ordonnance, seule une participation de 10 euros en début d'accompagnement est demandée aux bénéficiaires.

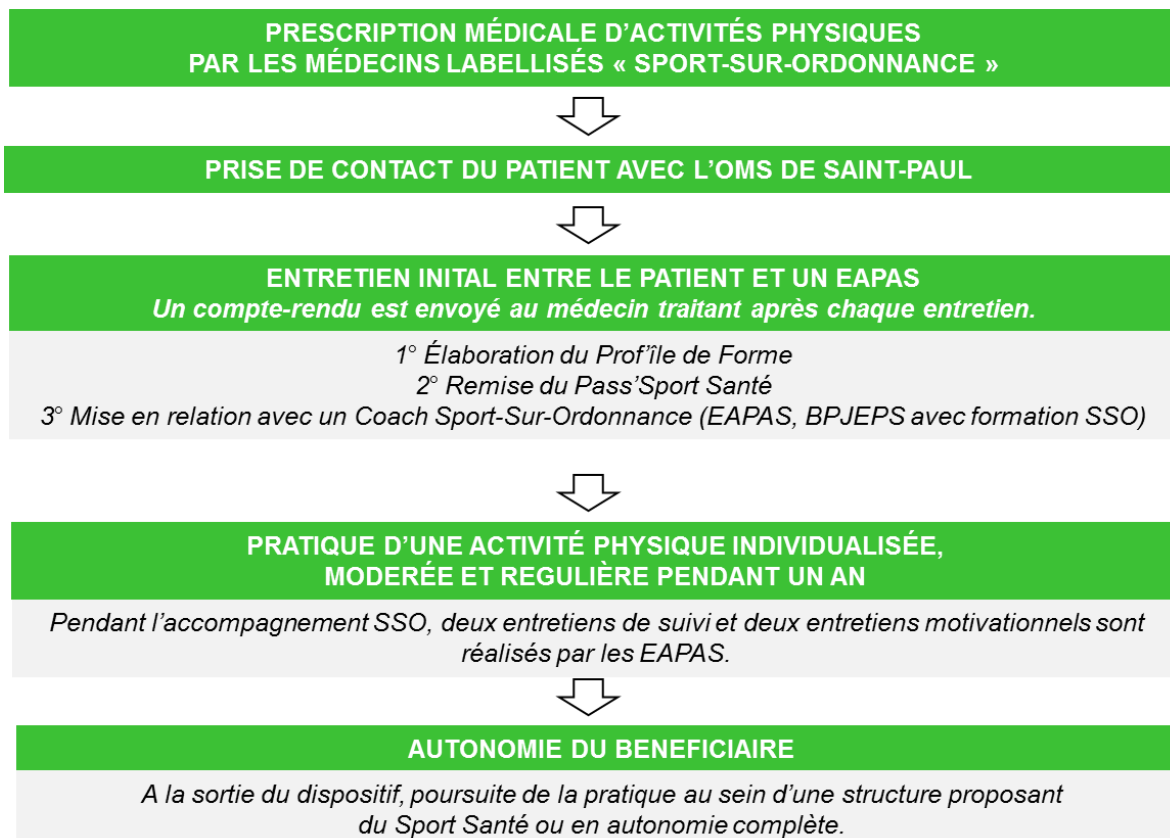
QUELQUES CHIFFRES 2017

700 bénéficiaires
 96 médecins labellisés
 22 créneaux dédiés, 5 types d'activités, 14 structures labellisées

2. LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Répondre à un besoin de santé en accompagnant un public spécifique par la pratique d'activités physiques sécurisées, modérées, régulières et adaptées.
- Constituer un réseau Sport Sur Ordonnance comprenant des médecins, des structures sportives et professionnels spécialistes de la Santé.
- Décliner un dispositif opérationnel d'intérêt général, gratuit et accessible à une population non sensibilisée aux problématiques de santé par la pratique de l'activité physique.

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF :



3. LES ATTENTES DE L'OMS POUR VOTRE INTÉGRATION AU DISPOSITIF

3.1 Partenaires

Les partenaires de l'appel à projets SSO sont les structures sportives offrant des activités physiques encadrées répondant aux besoins du public cible du dispositif (voir page 3) ou des professionnels qualifiés travailleurs indépendants.

LES SEANCES D'ACTIVITES PHYSIQUES SPORT SUR ORDONNANCE DEVRONT INCLURE :

- Une qualité d'encadrement : des professionnels diplômés d'Etat pour la pratique des APS et spécialisés dans le domaine du Sport Santé, formés aux premiers secours,
- Une pratique sécurisée dans des espaces ne mettant pas en danger le bénéficiaire,
- Des propositions de programmes d'activités physiques progressifs, réguliers et adaptés soit dans des créneaux réservés aux futurs bénéficiaires, soit dans des créneaux partagés avec les autres adhérents de la structure (mais avec une approche spécifique pour les bénéficiaires du dispositif).

3.2 Caractéristiques des propositions de modules des partenaires

- Un module = une séance hebdomadaire pendant une saison (septembre 2017 à décembre 2018).
- Capacité d'accueil par module : 6 personnes minimum, 12 personnes maximum. Si le minimum requis n'est pas atteint, le module sera fermé.
- Une séance = 45 minutes à 1h30 selon les activités physiques proposées
- Des séances adaptées au public cible du dispositif.

PUBLIC CIBLE DU DISPOSITIF : ADULTES SAINT-PAULOIS SEDENTAIRES ET MALADES CHRONIQUES STABILISES

L'OBÉSITÉ
30 ≤ IMC ≤ 40 Complications associées stabilisées (Diabète, HTA...)
LE DIABÈTE
Stabilisé Complications associées stabilisées (HTA, ...)
L'HYPERTENSION
Stabilisée Complications associées stabilisées (Diabète, ...)
L'ASTHME
Stabilisé
LES PATHOLOGIES OSTÉO-ARTICULAIRES
Critères d'exclusion : Hernie discale et spondylolisthésis
LES PATHOLOGIES GRAVES CHRONIQUES
Cancers en rémission

Critères définis par la commission médicale du pôle Sport Santé de l'OMS

3.2 Processus de sélection

Dans une première phase, les dossiers seront examinés par les Enseignants en Activités Physiques Adaptées (EAPAS) référents du dispositif de l'OMS, afin de valider leur recevabilité. Ils seront soumis, dans une deuxième phase, à une présélection (dossier complet, respect des exigences du dossier de candidature, en particulier la qualification des futurs intervenants). Ensuite, en troisième phase, la commission médicale et les référents du dispositif évalueront les dossiers éligibles et les présenteront au comité de pilotage pour validation selon les critères suivants :

- Projet clairement décliné,
- Pertinence du projet proposé au regard des objectifs visés : choix du public, des territoires d'actions, des lieux de pratique, modalités d'actions, etc.,
- Réalisme du projet : organisation, calendrier,
- Favorisation de l'action dans la durée pour une prolongation du projet au-delà de la période couverte par l'appel à projet,
- Qualification des futurs intervenants,
- Fonctionnement de la structure d'accueil conforme à la réglementation.

NB : les bénéficiaires, pendant les séances SSO financées par l'OMS, n'ont pas à être licenciés dans la structure d'accueil.

Avant de signer la convention, les structures doivent s'affilier à l'OMS (50€/an).

3.3 Critères d'irrecevabilité

- Les projets ne répondant pas aux objectifs du dispositif (public cible, qualification des futurs intervenants, etc...),
- Les actions ponctuelles (évènementielles, communication, etc...),
- Les dossiers incomplets (voir page 6),
- Non-conformité aux règlements statutaires de la structure d'accueil et du sport proposé.

4. MODALITÉ DE SOUTIEN

- Un accompagnement financier de 2400 euros par module, composé de 6 à 12 bénéficiaires, proposé sous forme de prestations de services (présentations de factures),
- Labellisation de l'association au titre « Sport Sur Ordonnance – OMS de Saint-Paul »,
- Visibilité accrue sur le site de l'OMS et dans l'annuaire en ligne.

5. MODALITÉ DE SUIVI

L'OMS assurera le suivi de l'implantation et du développement des porteurs de projets et les accompagnera dans la réalisation de leurs objectifs.

6. MODALITÉ DE RÉPONSE A L'APPEL

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces demandées ci-dessous.

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Rappel : les dossiers incomplets ne sont pas recevables.

- Copie des attestation(s) de formation(s) et/ou diplôme(s) professionnels du/des futur(s) intervenant(s).
- Copie des attestation(s) de formation(s) en secourisme du/des futur(s) intervenant(s).
- CV du/des futur(s) intervenant(s)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) de la structure d'accueil en cours de validité, signée par l'assureur et l'assuré (année N et année N+1)

Ainsi que :

Pour les associations

- Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture
- Photocopie de la publication au Journal Officiel
- Statuts de l'association
- Composition du CA et du bureau
- Documents de présentation de l'association (si existant)
- Numéro SIRET/SIREN

Pour les auto entreprises ou autres

- Numéro SIRET/SIREN
- Code APE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : SAMEDI 15 JUILLET 2017

Dossier de candidature ci-joint

CONTACT :

Solène DEL PUP
Antoine DAMOUR

0262 45 91 96 / 0692 61 23 32

contact@oms-saintpaul.re